Jean-Louis CHAUVET

Par : Fabrice Bourrée



Association Eysses

- Informations
  - Nom : CHAUVET
  - Prénom(s) : Jean-Louis
- Etat civil
  - Date de naissance : 11/09/1921
  - Ville de naissance : Nimes
  - Département de naissance : Gard
  - Pays de naissance : France
  - Profession avant guerre :
    - SNCF
    - agent SNCF
  - Date de décès : 23/02/1944
  - Lieu de décès : Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne)
- Résistance
  - Organisation(s) de résistance :
    - Front national
    - FTP
  - Département(s) de résistance : Gard
- Arrestation et condamnation
  - Date d'arrestation : 16/7/1941
  - Lieu d'arrestation : Pont-de-Montvert
  - Département d'arrestation : Lozère
  - Juridiction de condamnation : Section spéciale - Tribunal militaire 15e DM (Marseille)

    - Date de condamnation : 04/10/1941
    - Motif(s) de condamnation :
      - Activité communiste
    - Peine infligée : Prison
    - Durée de la peine : 5 ans
    - Parcours carcéral :
      - Pont-de-Montvert
      - Mende
      - Marseille (Saint-Nicolas)
      - Marseille (Saint-Pierre)
      - Nîmes
      - Eysses
- Eysses
    - Date d'arrivée à Eysses : 16/10/1943
    - Numéro d'écrou à Eysses : 2497
    - Motif de la levée d'écrou : Fusillé
    - Date de la levée d'écrou : 23/02/1944
    - Durée de détention : 0 an(s), 4 mois, 7 jour(s)
- Reconnaissance
    - Statut : Interné résistant
    - Médaille de la Résistance
    - A titre posthume
    - Date du décret MRF : 18/03/1970

Biographie

Né à Nîmes le 11 septembre 1921, Jean Chauvet manifeste très tôt le désir d'apprendre un métier. Il passe un concours pour entrer aux chemins de fer. Il est reçu parmi les premiers sur 160 candidats en qualité d'élève apprenti ajusteur au dépôt des machines de Nîmes. Après trois années d'apprentissage, il obtient son certificat d'aptitude professionnelle, puis celui des chemins de fer. Mineur, il est nommé ouvrier ajusteur au dépôt des machines à vapeur puis passe avec succès un concours promotionnel interne pour lequel il reçoit les félicitations des ingénieurs de la SNCF.

Son père, cheminot affecté aux ateliers du PLM, est arrêté le 5 décembre 1940 et interné successivement à Eysses, Carrère, puis Sisteron d'où il s'échappe le 8 juin 1944 pour rejoindre les rangs de la Résistance. Jean ne supporte pas de voir son père, ancien combattant de la Grande Guerre, jugé « indésirable » par l'État français. Il entre alors en contact avec de jeunes communistes et prend part à la diffusion de tracts et journaux

clandestins. Le 10 mars 1941, il est surpris la nuit par des gardiens de la paix alors qu'il circule sur son vélo sans éclairage et porte une musette remplie de tracts. Il parvient à leur échapper. Mais son adresse est identifiée grâce à la plaque d'identité de la bicyclette. Des perquisitions effectuées à son domicile amènent la découverte de nombreux tracts et journaux et de saisir une machine duplicateur ronéo « encore fraîchement encrée ». Jean Chauvet quitte alors Nîmes pour se réfugier en Lozère chez des paysans qu'il connaît pour y avoir passé des vacances. Ces derniers le dénoncent à la police. Il est arrêté le 16 juillet 1941 et conduit à la prison de Pont-de-Montvert.

Dirigé ensuite sur la maison d'arrêt de Nîmes, transféré au fort Saint-Nicolas à Marseille, il est jugé par la section spéciale du tribunal militaire de la 15e région, le 4 octobre 1941, et condamné à cinq ans de prison pour activité communiste. Conduit à la prison Saint-Pierre de Marseille, il est transféré le 24 décembre 1941 à celle de Nîmes. Dans toutes les prisons où il séjourne, il est à l'avant-garde de l'organisation clandestine.

Le 16 octobre 1943, il est transféré avec la quasi-totalité des détenus politiques de la zone Sud à la Centrale d'Eysses où il devient l'un des responsabilités des Jeunesses communistes. Au cours de l'insurrection du 19 février 1944, il est en première ligne, mais sa mitraillette s'enraie. Reconnu comme ayant pris part activement aux combats, Chauvet est jugé par une cour martiale réunie à Eysses, condamné à mort et fusillé le 23 février 1944.

Une plaque commémorant son sacrifice a été placée sur sa maison natale, dans une rue qui porte désormais son nom. Son nom est également inscrit sur la plaque du mur des fusillés de la centrale d'Eysses et sur le monument du cimetière Sainte-Catherine de Villeneuve-sur-Lot.

La médaille de la Résistance française lui a été décernée à titre posthume par décret du 18 mars 1970.

Album photos

COPIE

II Mars 1941

Monsieur le PREFET DU GARD.

Pour faire suite à mon rapport en date du IO Mars 1941 N°3512 relatif à une propagande communiste exercée au cours de la nuit du 9 au IO Mars 1941 et à la suite de laquelle un nommé CHAUVET Jean a été identifié pour en être l'un des auteurs présumés, j'ai l'honneur de vous informer qu'une perquisition plus approfondie au domicile de la mère du sus-nommé,CHAUVET **Virginie**, âgée de 42 ans, a permis de découvrir et de saisir une machine du litérateur "Ronéo" en parfait état, encore fraichement encrée, ainsi qu'un lot de papier blanc d'un poids de 50 kilos environ, destiné au tirage des tracts.

Ce papier correspond à celui ayant été utilisé pour la propagande du "Cri du Gard".

Il est donc avéré, de par cette découverte, importante, que CHAUVET Jean se livrait à des tirages de tracts en vue de la propagande communiste.

A l'heure actuelle, cet individu n'a pas été découvert. Quant à sa mère, convaincue de complicité, elle a été mise en état d'arrestation.

L'Absence de CHAUVET jean a permis à ses complices de n'être pas identifiés pour le moment.

Ci-joint un rapport de Monsieur le Chef de la Sureté, une photographie du nommé CHAUVET Jean et une notice de renseignements le concernant .

LE COMMISSAIRE CENTRAL.





A T T E S T A T I O N

-:-:-:-:-:-

Je soussigné, VERNHOLE Paul ex-responsable F.T.P.F. à Nîmes, homologué de la Résistance au grade d'Adjudant sous le N° 5156, ex-interné patriote de la Centrale d'Eysses, ex-déporté, matricule 74.078 à Dachau,

CERTIFIE sur l'honneur, que Jean CHAUVET "Mort pour la France" en mires à la Centrale D'Eysses, fusillé le 23 Février 1944 comme otage à la suite d'une tentative d'évasion collective en vue de rejoindre les Forces Françaises de l'Intérieur, était sous mes ordres de Janvier 1941 au 10 Mars 1941, date de son arrestation par la police française locale de Nîmes au cours de transport pour répartition de tracts patriotiques de notre mouvement F.T.P.F.

Jean CHAUVET détenait à son domicile l'imprimerie F.T.P.F. et a permis aux premiers groupes F.T.P.F. du département de faire entendre leurs voix et d'assurer une liaison permanente avec la population au cours de cette période, ce qui lui a valu une peine sévère par le Tribunal Spécial de Marseille, 5 ans de prison, 500 frs d'amende et dégradance totale.

Jean CHAUVET appartenait également en dehors de ses responsabilités techniques à un groupe d'action dont il avait la direction.

Fait à Montpellier, le Vendredi 8 Décembre 1950

Paul VERNHOLE

Pour la légalisation de la signature de M. Vernhole Paul

Montpellier, le 9 DEC 1950

POUR LE MAIRE

10 FRANCS

FRONT NATIONAL

Pour la Libération et l'Indépendance

de la France

4, Place d'Assas - NIMES

A T T E S T A T I O N

Je soussigné, Léo ROUSSON, ex-secrétaire du C.D.L. du Gard et ex-secrétaire du Comité Départemental du "FRONT NATIONAL" clandestin (Mouvement homologué par décision ministérielle : J/O du 22/7/49, page 7173) demeurant à NIMES, Ecole Maternelle de la Croix de Fer,

DECLARE SUR L'HONNEUR :

Qu'à compter du 1er Juillet 1941, j'ai été chargé avec d'autres camarades d'organiser le F.N. clandestin dans le département du Gard et qu'à compter de cette date, j'ai été le secrétaire départemental de ce Mouvement de Résistance,

Qu'en cette qualité, je certifie sur l'honneur que Monsieur CHAUVET Jean Louis né le 21 Sept.1912 à NIMES était porté sur la liste des premiers adhérents du "FRONT NATIONAL" qui me fut communiqué,

Qu'il a de ce fait pris une part active à la propagande puisqu'il détenait l'imprimerie F.T.F.F. en 1941 (formation para-militair du "FRONT NATIONAL"). Il fut surpris en train de distribuer des tracts le 10 Mars 1941, par deux policiers français. Arrêté au PONT-de-MONTVERT le 15 Juillet 1941, interné à la Centrale d'EYSSES où il participa à l'insurrection le 19.2.1944. Il fut fusillé le 23/2/1944.

En conséquence, je déclare sur l'honneur que Monsieur Jean CHAUVET a appartenu à notre Organisation clandestine de Résistance et que c'est à la suite de son action au service de notre Mouvement qu'il fût arrêté pour faits de Résistance. Certificat R.I.F.

En foi de quoi, je lui ai délivré la présente attestation pour valoir ce que de droit.

FAIT à NIMES, le 9 Mars 1951

Par Délégation, le Liquidateur

Léo ROUSSON



